



ARRÊTÉ N° 44/2025

Circulation interdite Sauf Riverains Rue Ste Anne Du 07 au 25 Avril 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 17 mars 2025 d'interdire la circulation rue Ste Anne pour des travaux d'aménagements de voirie du 7 au 25 avril 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagements de voirie aux abords du rond-point des Charrières, la circulation sera interdite sauf riverains rue Ste Anne du 07 au 25 avril 2025.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de Cassepot.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EUROVIA.

Fait à QUÉVERT, le 26/03/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 27 mars 2025